

Séance du 18 décembre 2019 à 19 heures

Le dix-huit décembre deux mille dix-neuf, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune de Cahors, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (48)

M. LABRO Didier (Arcambal), Mme FOURNIER Martine (Bellefont – La Rauze), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), Mme LAGARDE Geneviève (Cahors), M. SIMON Michel (Cahors), Mme BOUIX Catherine (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), Mme HAUDRY Sabine (Cahors), M. COLIN Henri (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), M. TULET André (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieurac), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), Mme LANES Bénédicte (Douelle), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), Mme CALAS Béatrice (Maxou), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercurès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjols), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. MARRE Denis (Pradines), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure).

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (4)

M. REDOULES Matthieu (Espère), M. DECREMPS Frédéric (St Cirq Lapopie), M. CICUTO Daniel (St Médard), M. BONNET Frédéric (St Pierre Lafeuille).

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (20)

Mme LASFARGUES Geneviève (procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), M. MUNTE Serge (Cahors), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors – procuration donnée à M. COLIN), Mme BONNET Catherine (Cahors – procuration donnée à M. SAN JUAN), Mme LENEVEU Hélène (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors - procuration donnée à M. MAFFRE), M. DEBUISSON Guy (Cahors), Mme CHANUT STOEFFLER Sylvie (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. PETIT Jean (Espère), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille), M. LAVAU Pascal (Trespoux-Rassiels).

Procurations : 4

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

AR PREFECTURE

046-200023737-20191218-30\_18\_12\_2019-DE  
Reçu le 20/12/2019

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Direction des Finances

**Objet : Budget Primitif du budget annexe de l'Assainissement Collectif**

8 abstentions : M. MARRE, Mme ROUAT, M. STEVENARD, Mme HILT, Mme FOURNIER Martine, M. CICUTO, M. MAFFRE, Mme RIVIERE (par procuration)

**A été adopté à l'unanimité**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

**Séance du 18 décembre 2019**

**Rapporteur : Daniel JARRY**

Direction des Finances

**Objet : Budget Primitif du budget annexe de l'Assainissement Collectif**

Mesdames, Messieurs,

En application de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et de la loi du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, le transfert des compétences Eau et Assainissement collectif à la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors sera effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les budgets des services eau potable et assainissement collectif sont soumis au principe de l'équilibre financier, posé par les articles L2224-1 et L2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

L'application de ce principe nécessite l'individualisation des opérations relatives à ce service dans un budget spécifique et son financement par la seule redevance acquittée par les usagers.

La Communauté, nouvellement compétente, doit voter le budget primitif du budget annexe de l'Assainissement collectif avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

En 2019, un bureau d'études a été mandaté pour préparer le transfert de compétences d'eau et d'assainissement collectif. Ce budget a été constitué au vu des données transmises par les communes et syndicats infra-communautaires et sans reprise des excédents antérieurs. Il fera l'objet d'ajustements en cours d'année pour tenir compte des accords qui auront été trouvés.

Le budget primitif 2020, proposé au vote du Conseil communautaire, s'équilibre en recettes et en dépenses :

Section de fonctionnement à la somme de 4 468 353 €,

Section d'investissement à la somme de 3 480 000 €

Affiché au  
GRAND CAHORS le :  
23 DEC. 2019

AR PREFECTURE

046-200023737-20191218-30\_18\_12\_2019-DE  
Regu le 20/12/2019

Le montant de l'emprunt d'équilibre de la section d'investissement est de 1 620 000 € d'emprunt nouveau.

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Proposition 2020</b>
002 Déficit antérieur reporté	0,00
022 Dépenses imprévues	20 000,00
011 Charges à caractère général	1 133 353,00
012 Charges de personnel	1 152 000,00
014 Reversement	245 000,00
65 autres charges de gestion courante	33 000,00
66 Charges de dette	340 000,00
67 Charges exceptionnelles	45 000,00
6817 Provision créances douteuses	0,00
<b>042 OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>1 500 000,00</b>
68 Dotation aux amortissements	1 500 000,00
023 Virement de section	0,00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 468 353,00</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>BP 2020</b>
002 Report excédent fonctionnement	0,00
013 Remboursements charges	0,00
70 Redevances	4 133 353,00
74 Subvention agence de l'eau	0,00
75 Recettes de gestion (reversement agence )	0,00
77 Produits exceptionnels	0,00
<b>sous total opérations réelles</b>	<b>4 133 353,00</b>
CHAP 042- Opérations d'ordre	335 000,00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 468 353,00</b>

23 DEC. 2019

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Proposition 2020
001 Déficit antérieur reporté	0,00
020 Dépenses imprévues	0,00
16- Remboursement emprunt	835 000,00
<b>Opérations d'équipement</b>	<b>2 110 000,00</b>
Matériel	110 000,00
Schéma Directeur	415 000,00
Programme annuel	1 585 000,00
<b>sous total opérations réelles</b>	<b>2 945 000,00</b>
<b>040 Opérations d'ordre / 139 amortissement</b>	<b>335 000,00</b>
<b>041 Opérations patrimoniales</b>	<b>200 000,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>3 480 000,00</b>

  

RECETTES INVESTISSEMENT	Proposition 2020
<b>001 Excedent antérieur reporté</b>	<b>0,00</b>
021 Virement de section	0,00
1068 Excédent de fonctionnement	0,00
chap 13 - subventions	160 000,00
chap 16- emprunt	1 620 000,00
040 Opérations d'ordre / 28 amortissement	1 500 000,00
041 Opérations patrimoniales	200 000,00
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>3 480 000,00</b>

J'ai l'honneur de proposer à notre assemblée, après examen détaillé :

- a- De voter le budget primitif du Budget annexe Assainissement collectif 2020, tel que proposé ;
- b- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'emprunt nécessaire à l'équilibre de ce budget à hauteur de 1 620 000 € maximum.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE